



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Société pour l'Administration du Droit de Reproduction Mécanique des Auteurs, Compositeurs et Editeurs - SDRM

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Société pour l'Administration du Droit de Reproduction Mécanique des Auteurs, Compositeurs et Editeurs - SDRM

225 avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Société pour l'Administration du Droit de Reproduction Mécanique des Auteurs, Compositeurs et Editeurs - SDRM

225 avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'Assemblée Générale de la SDRM,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SDRM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note « Créances "usagers" » des règles et méthodes comptables de l'annexe expose que les créances présentant un risque d'irrécouvrabilité ne font pas l'objet d'une dépréciation car les droits ne sont reversés à la Sacem qu'après encaissement préalable. Ainsi, en cas d'irrécouvrabilité, la créance est compensée avec le compte « Redevances notifiées non encaissées » sans impact sur le résultat. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé de cette méthode et du caractère approprié de l'information donnée en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport technique du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce, sont mentionnées de façon incomplète dans le rapport de gestion. En conséquence nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 12 juin 2023

KPMG SA

Geoffroy Muselier

Associé

SDRM

Comptes de l'exercice 2022

DROITS COLLECTES - 2 0 2 2

	% du total 2022	2 0 2 2	2 0 2 1	% 22/21
FRANCE & MONACO	97,04	466 025 292	413 535 162	12,69
Collectes phonographiques	9,22	44 208 644	51 073 262	-13,44
Centralisation FRANCE	6,22	29 877 845	33 305 698	-10,29
Centralisation Européenne	1,24	5 969 093	8 911 982	-33,02
Contrats Phono	1,74	8 361 706	8 855 582	-5,58
Droits vidéographiques & divers	0,81	3 891 888	5 004 354	-22,23
Vidéos	0,73	3 448 887	4 474 605	-22,92
Vidéos institutionnelles	0,09	443 001	529 749	-16,38
Copie privée	19,14	91 975 794	90 486 842	1,65
Copie privée - sonore	15,87	76 161 143	72 394 309	5,20
- audiovisuelle	3,29	15 814 651	18 092 533	-12,59
Online	51,33	246 535 181	196 884 739	25,22
Droits Télévisions	9,77	46 944 750	45 475 503	3,23
Publiques	3,10	14 883 270	18 056 310	-17,57
Privées	6,67	32 061 480	27 419 193	16,93
Droits Radios	6,76	32 469 035	24 632 856	31,81
Publiques	1,70	8 183 006	8 121 264	0,76
Privées	5,06	24 286 029	16 511 592	47,08
Divers	-	-	-22 394	N.S.
ETRANGER	2,96	14 236 835	14 342 075	-0,73
Collectes par Sociétés soeurs	2,96	14 236 835	14 342 075	-0,73
Collectes directes	-	0	0	-
TOTAL GENERAL	100,00	480 262 127	427 877 237	12,24

DEBIT	I - COMPTE DES DROITS COLLECTES		
	% 22/21	2 0 2 2	2 0 2 1
Droits restant à répartir au 31/12	-77,72	10 284 373	46 162 058
A-valoir contractuels sur redevances	-	-	-
Collectes restant à répartir	-77,72	10 284 373	46 162 058
Programmes en cours de répartition	-	-	-
Droits mis en répartition au cours de l'exercice	-	516 139 811	433 377 277
Droit de Reproduction Mécanique	19,10	516 139 811	433 377 277
	9,78	526 424 184	479 539 335

	II - COMPTE DES DROITS REPARTIS		
Répartitions en instance d'attribution au 31/12	-	0	0
Affectations autres qu'aux Ayants droit	-	0	0
Prélèvements pour frais	-	0	0
Affectations aux Ayants Droit	19,10	516 139 811	433 377 277
SACEM	19,31	513 993 507	430 802 760
ADAGP	-22,47	650 162	838 559
SAJE	-17,43	1 496 142	1 812 010
Sociétés d'auteurs étrangères	-		-76 052
	19,10	516 139 811	433 377 277

ET MIS EN REPARTITION		CREDIT	
	% 22/21	2 0 2 2	2 0 2 1
Droits restant à répartir au 1/1	-10,65	46 162 058	51 662 098
Collectes restant à répartir	-10,65	46 162 058	51 662 098
Droits collectés au cours de l'exercice	12,24	480 262 127	427 877 237
Collectes	12,24	480 262 127	427 877 237
	9,78	526 424 184	479 539 335

- DROITS DE REPRODUCTION MECANIQUE			
Répartitions en instance d'attribution au 1/1	-	0	0
Droits mis en répartition au cours de l'exercice	19,10	516 139 811	433 377 277
	19,10	516 139 811	433 377 277

BILAN au 31 Décembre 2022					
PASSIF	2 0 2 2		2 0 2 1		%22/21
CAPITAUX PROPRES	61		61		-
Capital	61		61		-
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0		0		-
DETTES	71 747 326		131 655 314		-45,50
DEPOTS & CAUTIONNEMENTS	780 564		779 546		0,13
BANQUES & ETABLISSEMENTS FINANCIERS & ASSIMILES	7 348		2 608		-
DROITS COLLECTES AUX DIFFERENTS STADES DE LA REPARTITION	10 284 373		46 162 058		-77,72
Collectes restant à répartir	10 284 373		46 162 058		-77,72
USAGERS - DELEGATIONS - SOCIETES ETRANGERES	1 911 629		1 024 875		86,52
Producteurs & Usagers du répertoire	1 904 048		1 017 223		87,18
Délégations hors France et Sociétés étrangères	7 581		7 652		-0,93
REDEVANCES NOTIFIEES AUX USAGERS MAIS NON REGLEES	26 379 268		25 024 468		5,41
Intérêts moratoires notifiés aux producteurs, non réglés	0		0		-
Redevances notifiées et non réglées	26 379 268		25 024 468		5,41
AYANTS DROIT	1 638 503		1 175 583		39,38
CREDITEURS DIVERS	30 745 641		57 486 176		-46,52
SACEM (compte courant)	27 021 794		52 659 913		-48,69
Autres organismes liés	1 586 958		1 747 009		-9,16
Fournisseurs & comptes rattachés	65 280		61 200		6,67
Sécurité sociale, Organismes sociaux	437 344		683 428		-36,01
Etat & comptes rattachés	1 504 293		1 444 829		4,12
Autres créiteurs divers	129 973		889 798		-
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	0		0		-
	71 747 387		131 655 375		-45,50

COMPTE DE GESTION - ANNEE 2022

CHARGES	% 22/21	2 0 2 2	2 0 2 1
I - CHARGES D'EXPLOITATION	4,18	8 366 960	8 031 239
SERVICES EXTERIEURS	4,89	8 240 794	7 856 542
Centralisation	60,53	11 211	6 984
Honoraires et intermédiaires divers	-0,44	71 997	72 315
Frais et honoraires judiciaires	-	12 451	583
Prestation externe SACEM : prestation Siège	-6,24	1 682 845	1 794 859
prestation collectes	9,51	5 579 599	5 095 000
prestation Copie Privée	0,35	836 463	833 583
Services divers	-13,14	46 228	53 218
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	-27,78	126 166	174 697
Cotisations BIEM	-	28 576	33 211
Subventions versées au GIE Musique & Promotion	-	0	48 012
Indemnités pour frais et divers	4,40	97 590	93 474
II - CHARGES FINANCIERES	-	2 972	0
Pertes de change	-	2 972	0
III - CHARGES EXCEPTIONNELLES	-96,52	201	5 778
TOTAL DES CHARGES	4,14	8 370 133	8 037 016
EXCEDENT DE PRELEVEMENT POUR FRAIS	-	0	0
	4,14	8 370 133	8 037 016

COMPTE DE GESTION - ANNEE 2022

PRODUITS	% 22/21	2 0 2 2	2 0 2 1
I - PRODUITS D'EXPLOITATION	4,67	5 629 098	5 377 881
RECUPERATION DE FRAIS	4,75	5 583 249	5 330 101
Divers	-	3 650	235 101
Prestation SACEM collecte	9,51	5 579 599	5 095 000
AUTRES PRODUITS	-4,04	45 849	47 780
II - PRODUITS FINANCIERS	3,60	2 735 644	2 640 521
Revenus des participations	7,12	1 926 951	1 798 949
Revenus des titres, dépôts à terme & créances diverses	-3,91	808 692	841 573
III - PRODUITS EXCEPTIONNELS	-71,04	5 391	18 614
TOTAL DES PRODUITS	4,14	8 370 133	8 037 016
INSUFFISANCE DE PRELEVEMENT POUR FRAIS	-	0	0
	4,14	8 370 133	8 037 016

ANNEXE

Le Bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2022
a un total de 71 747 387 €

et le Compte de Gestion de l'exercice
a un total de 8 370 133 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2022.

Les comptes annuels ont été arrêtés le 17 avril 2023 par le Conseil d'Administration.

ELEMENT N°	ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE GESTION DU 01/01/2022 AU 31/12/2022	INFORMATIONS		
		PRODUITES NOTE N°	NON PRODUITES	
			N/S	N/A
1	I - REGLES ET METHODES COMPTABLES			
	Méthodes d'évaluation	1		
	Calcul des amortissements et des provisions	1		
	Changement de méthode	1		
	Dérogations			X
	Informations complémentaires pour donner l'image fidèle			X
	II - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE GESTION			
2	Etat de l'actif immobilisé	2		
3	Etat des amortissements	3		
4	Etat des provisions et dépréciations	4		
5	Etat des échéances des créances et des dettes	5		
6	Informations et commentaires sur :			
	1 Eléments relevant de plusieurs postes du bilan			X
	2 Réévaluation			X
	3 Frais d'établissement			X
	4 Frais de recherche appliquée et de développement			X
	5 Fonds commercial			X
	6 Intérêts immobilisés			X
	7 Intérêts sur éléments de l'actif circulant			X
	8 Différences d'évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant			X
	9 Avances aux dirigeants			X
	10 Ressources à recevoir	6-10		
	11 Charges à payer	6-11		
	12 Charges et produits constatés d'avance	6-12		
	13 Charges à répartir sur plusieurs exercices			X
	14 Composition du capital social	6-14		
	15 Parts bénéficiaires			X
	16 Obligations convertibles			X
	17 Ventilation du chiffre d'affaires net			X
	18 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices			X
	III - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS			
7	Crédit-bail			X
8	Engagements hors bilan	8		
9	Dettes garanties par des sûretés réelles			X
10	Incidence des évaluations fiscales dérogatoires			X
11	Accroissement et allègement de la dette future d'impôts			X
12	Rémunérations des dirigeants			X
13	Effectif moyen			X
14	Identité des sociétés-mères consolidant les comptes de la société			X
15	Liste des filiales et participations	15		
16	IV - ARRETE DU 26 DECEMBRE 2017 PORTANT HOMOLOGATION DU REGLEMENT N°2017-07 DE L'ANC DU 1ER DECEMBRE 2017			
	1 Affectation des droits en fin d'exercice (Art 131-2)	16-1		
	2 Prélèvements sur droits	16-2		
	3 Montant des sommes collectées mais non encore réparties (Art 131-3)	16-3		
	4 Montant des sommes réparties mais non encore versées (Art 131-4)	16-4		
	5 Montant des sommes versées au cours de l'exercice (Art 131-5)	16-5		
	6 Montant des sommes qui ne peuvent être réparties (Art 131-6)			X
	7 Affectation des produits financiers (Art 131-7)	16-7		
	8 Tableau des flux de trésorerie (Art 131-8)	16-8		
	9 Montant total des droits facturés sur l'exercice	16-9		

ANNEXE - ELEMENT 1

Les comptes annuels de la SDRM sont établis suivant les normes comptables définies par le règlement de l'ANC N° 2014-03 du 05/06/2014 modifié par le règlement ANC N° 2016-07 du 26/12/2016 relatif au plan comptable général, ainsi qu'aux dispositions prescrites par le règlement de l'ANC N°2017-07 du 1^{er} décembre 2017 relatif à l'harmonisation des règles comptables et de présentation des documents de synthèse des organismes de gestion collective des droits d'auteur et droits voisins qui s'applique à compter du 1^{er} janvier 2018.

1) REGLES ET METHODES COMPTABLES

a) Immobilisations financières

Les immobilisations financières figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Si leur valeur actuelle s'avérait inférieure à celui-ci, une dépréciation serait constatée.

b) Créances « usagers »

La société enregistre :

- Au moment de l'émission de la facturation : un montant équivalent en comptes de tiers au titre des droits à percevoir et destinés à être reversés aux auteurs.

Les créances et dettes sont ainsi comptabilisées à leur valeur nominale.

Les droits n'étant reversés à la SACEM qu'après leur encaissement préalable, les créances qui présentent un risque d'irrecouvrabilité ne font pas l'objet d'une dépréciation mais sont compensées avec le compte « redevances notifiées non encaissées » sans impact sur le résultat.

c) Autres créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Des dépréciations sont constituées à hauteur du risque estimé.

d) Valeurs Mobilières de Placement

Le portefeuille est composé essentiellement d'obligations, de titres de créances négociables et de contrats de capitalisation qui sont intégralement garantis à échéance et dont la valeur faciale est communiquée par le dépositaire à la SDRM, à sa demande.

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan pour leur prix d'acquisition.

La position comptable de la SDRM repose sur l'interdiction de cession de titres en cas de moins-value afin de pouvoir toujours bénéficier de la garantie du capital.

Dès lors, ce portefeuille est présenté au bilan à sa valeur d'acquisition et aucune dépréciation n'est constituée sur la base des cours de marché à la clôture.

Pour information, le solde net des placements au 31 décembre 2022 s'élève à - 907 K€.

e) Disponibilités

Les liquidités et exigibilités immédiates en devises existant à la clôture d'un exercice sont converties en monnaie nationale sur la base du dernier cours de change au comptant (PCG, art. 347-2) et les écarts de conversion sont compris dans le résultat de l'exercice.

f) Droits collectés au différents stades de la répartition

Les droits encaissés par la SDRM sont transférés immédiatement à la SACEM pour constatation en collectes DR dans ses comptes.

Les typologies de droits demeurant, dans un délai de 3 mois à compter de la date d'encaissement, en collectes à la SDRM sont la Copie Privée et les Médias.

g) Compte courant

Son fonctionnement reflète principalement le transfert des droits entre la SACEM et la SDRM.

h) Charges externes

Un protocole sur les modalités de refacturation des prestations fournies par la SACEM à la SDRM a été signé en 2017 avec effet au 1^{er} janvier 2017.

La SACEM facture à la SDRM le montant des frais engagés correspondant aux charges de personnel et charges de structure des activités support de la SACEM.

Cette facturation est réévaluée annuellement sur la base de l'évolution des charges de personnel de la SACEM des derniers comptes annuels approuvés par l'Assemblée Générale.

Le protocole prévoit une limitation de cette contribution afin de garantir l'équilibre financier de la SDRM.

Cette refacturation au titre de 2022 s'élève à 1,7M€.

Compte tenu de son activité de collecteur, la SDRM ne prélevant plus de retenues, les prestations effectuées par celle-ci au titre de cette activité ont été valorisées à 5,6M€ (montant constaté en charges et produits).

i) Produits financiers

Les produits financiers provenant des sommes collectées en instance de reversement sont attribués à la SDRM pour financer les frais de fonctionnement et sont donc enregistrés en compte de gestion.

2) FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

a) Collectes Online

Croissance toujours forte des collectes Online avec 246,5 M€ en 2022.

Cette progression de 25,2% cette année est liée aux modes de consommation mais aussi aux négociations de contrats.

ANNEXE - ELEMENT 2

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

	Valeurs brutes au début de l'exercice	Acquisitions Créations Apports et aug- mentations par virements de poste à poste Nouveaux prêts Augmentations des intérêts courus	Diminutions par virements de poste à poste	Cessions Scissions Mises hors serv. Remboursements de prêts Diminutions des intérêts courus	Valeurs brutes en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement Frais de recherche et de développement Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits Fonds commercial Autres immobilisations incorporelles Avances et acomptes (immobilisations incorporelles)					
	0	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains Constructions Installations techn. , mat. et outillage industriels Autres immobilisations corporelles Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes (immobilisations corporelles)					
	0	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations	1 069 977				1 069 977
Créances rattachées à des participations	4 650 686	1 926 951		1 295 475	5 282 163
Autres titres immobilisés	0				0
Prêts	0				0
Autres immobilisations financières	0				0
	5 720 663	1 926 951	0	1 295 475	6 352 139
TOTAL GENERAL	5 720 663	1 926 951	0	1 295 475	6 352 139

ANNEXE - ELEMENT 3

ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Amortissements au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Amortissements en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	0		0	0
Installations techn. , mat. et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	0		0	0
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes (immobilisations corporelles)				
	0	0	0	0
TOTAL AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	0	0	0	0

ANNEXE - ELEMENT 4

ETAT DES PROVISIONS

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	Montant en fin d'exercice
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
TOTAL I				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Pour litiges	0	0	0	0
Pour charges	0	0	0	0
Pour pertes de change	0	0	0	0
TOTAL II	0	0	0	0
PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
Sur immobilisations { - incorporelles				
Sur immobilisations { - corporelles				
Sur immobilisations { - financières				
Sur stocks et en-cours				
Autres	0		0	0
TOTAL III	0	0	0	0
TOTAL GENERAL	0	0	0	0
Dont dotations et reprises { - d'exploitation				
Dont dotations et reprises { - financières				
Dont dotations et reprises { - exceptionnelles				

ANNEXE - ELEMENT 5

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

CREANCES

	Montant brut	Dont à 1 an au plus	Dont à plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE :			
Créances rattachées à des participations	5 282 163	0	5 282 163
Prêts	0		0
Autres immobilisations financières	0	0	0
ACTIF CIRCULANT :			
Créances usagers et comptes rattachés (1)	28 761 739	28 761 739	0
Autres créances	4 492 937	4 492 937	0
Capital souscrit - appelé, non versé	0	0	0
Charges constatées d'avance	0	0	0
TOTAL	38 536 839	33 254 676	5 282 163

(1) dont créances de plus d'un an impayées au 31/12/2022 : 10 186 890 TTC.

DETTES

	Montant brut	Dont à 1 an au plus	Dont à plus d'un an
Emprunts obligataires convertibles	0	0	
Autres emprunts obligataires	0	0	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7 348	7 348	
Emprunts et dettes financières divers	0	0	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	65 280	65 280	
Dettes sociales et fiscales	1 941 637	1 941 637	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0	
Autres dettes :			
- Perceptions à répartir	10 284 373	10 284 373	
- Redevances notifiées non réglées	26 379 268	26 379 268	
- Ayants droit	1 638 503	1 638 503	
- Usagers	1 911 629	1 911 629	
- Dettes diverses	29 519 288	29 519 288	
- Produits constatés d'avance	0	0	
TOTAL	71 747 326	71 747 326	

ANNEXE - ELEMENT 6-10

PRODUITS A RECEVOIR

Montant des produits à recevoir incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières Intérêts courus sur obligations, bons et valeurs assimilées Créances clients et comptes rattachés Créances diverses : Prestations à recevoir	604 407 7 228
TOTAL	611 635

ANNEXE - ELEMENT 6-11

CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes sociales et fiscales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	0 65 280 2 155 993
TOTAL	2 221 273

ANNEXE - ELEMENT 6 -12

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Ressources
Charges constatées d'avance	0	
Produits constatés d'avance		0

ANNEXE - ELEMENT 6 -14

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social est constitué par des apports en numéraire et fixé à 61 €.

Il est divisé en 61 parts de 1 € qui sont réparties entre les associés actuels de la manière suivante :

- SACEM	59 Parts
- Association des Editeurs pour l'exploitation du droit de reproduction mécanique	2 Parts

ANNEXE - ELEMENT 8

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements reçus	Montant
Garanties permanentes couvertes soit par délégation, soit par caution bancaire	1 257 045

ANNEXE - ELEMENT 15

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

FILIALES ET PARTICIPATIONS	CAPITAL en Euros	Quote-part du capital détenu	Résultat du dernier exercice clos en Euros
A - RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS			
1 - Filiales (plus 50 % du capital détenu)			
2 - Participations (10 à 50 % du capital détenu)			
- COPIE FRANCE	1 200	22%	0
- SCI des 225-227 Av Charles de Gaulle	914 700	25 %	6 506 543
- SCI La Villette	2 286 735	33,33%	517 443
- SCI Châteaudun	304 900	25 %	511 338
- SACEM Luxembourg	10 000	25%	0
- SACEM Polynésie	209	25%	0
B - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS			
- Participations non reprises en A :			
- Françaises			
- BIEM	412	1/27e	non communiqué

ANNEXE - ELEMENT 16-1

AFFECTATION DES SOMMES EN FIN D'EXERCICE

NATURE des rémunérations	DROITS restant à affecter au 31 décembre de l'année N-1 (1)	COLLECTES de l'exercice (2)	EXCEDENT DE PRELEVEMENT (3)	PRELEVEMENTS pour la gestion (4)	MONTANTS affectés à l'aide à la création (art. L.321-9) (5)	MONTANTS affectés à des œuvres sociales ou culturelles (6)	MONTANTS affectés aux ayants droits (7)	DROITS restant à affecter au 31 décembre de l'année N (8) = (1) +(2)+(3) - (4 + 5 + 6 + 7)
1) Rémunérations dont la gestion est confiée par les ayants droit :	21 713 576	388 286 333	0	0	0	0	409 923 199	76 710
- Droit de Reproduction Mécanique (1)	21 713 576	388 286 333	0	0	0	0	409 923 199	76 710
2) Rémunérations dont la gestion est confiée en application de la loi / CPI :	24 448 482	91 975 794	0	0	0	0	106 216 612	10 207 664
Article L. 311-1 (pour la copie privée des œuvres sonores)	18 270 060	76 161 143	0	0	0	0	88 180 882	6 250 321
Article L. 311-1 (pour la copie privée des œuvres audiovisuelles)	6 178 421	15 814 651	0	0	0	0	18 035 730	3 957 342
3) Produits financiers affectés aux ayants droit	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	46 162 058	480 262 127	0	0	0	0	516 139 811	10 284 373

ANNEXE - ELEMENT 16-2

PRELEVEMENTS SUR DROITS					
en % par rapport à l'ensemble des droits encaissés					
	en 2022	480 262 127			
	en 2021	427 877 237			
	2022		Ecart	2021	
	Montants	%	22/21	%	Montants
			en %		
Charges brutes de l'exercice	8 370 133				8 037 016
à déduire :					
- Transfert de charges à étaler	-				-
- Valeur nette comptable des actifs cédés	-				-
Charges propres à l'exercice	8 370 133	1,74	-0,14	1,88	8 037 016
Charges remboursées	-5 583 249	-1,16	0,09	-1,25	-5 330 101
Charges nettes	2 786 884	0,58	-0,05	0,63	2 706 916
à déduire :					
- Produits financiers	-2 735 644	-0,57	0,05	-0,62	-2 640 521
- Autres produits	-45 849	-0,01	0,00	-0,01	-47 780
Solde des charges nettes des produits financiers	5 391	0,00	0,00	0,00	18 614
à déduire					
- Produits divers	-5 391	0,00	0,00	0,00	-18 614
- déséquilibre/excédent de l'exercice	-	0,00	0,00	0,00	0
Prélèvements sur droits (= solde des charges)	0	0,00	0,00	0,00	0

ANNEXE - ELEMENT 16 - 3

SOMMES COLLECTÉES MAIS NON ENCORE RÉPARTIES

	Sommes collectées mais non encore réparties			
	Montant	Années de collectes		
		2022	2021	2020 et avant
Rémunération dont la gestion est confiée par les ayants droits				
TV/Radio	0	0	0	0
Droits généraux	0	0	0	0
International	0	0	0	0
En ligne (Online)	76 710	0	0	76 710
Phono/Vidéo	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0
	0			
TOTAL A	76 710	0	0	76 710
Rémunérations dont la gestion est confiée en application de la loi				
En application de l'article L.311-1 (pour la copie privée des œuvres sonores)	6 250 320	0	0	6 250 320
Sous total 1	6 250 320	0	0	6 250 320
En application de l'article L.311-1 (pour la copie privée des œuvres audiovisuelles)	3 957 342	1 771 862	0	2 185 480
Sous total 2	3 957 342	1 771 862	0	2 185 480
TOTAL B	10 207 663	1 771 862	0	8 435 800
TOTAL A + B	10 284 373	1 771 862	0	8 512 510

ANNEXE - ELEMENT 16 - 4

SOMMES REPARTIES MAIS NON ENCORE VERSEES

	Sommes réparties mais non encore versées *
	Montant
Rémunération dont la gestion est confiée par les ayants droits et en application de la loi	1 638 503

* A ce stade du traitement de la répartition, l'outil comptable n'est pas conçu pour effectuer la réagrégation par nature de rémunération et par année de collecte.

ANNEXE - ELEMENT 16 - 5

SOMMES VERSEES

	Sommes versées *
	Montant
Rémunération dont la gestion est confiée par les ayants droits et en application de la loi	516 139 811

* A ce stade du traitement de la répartition, l'outil comptable n'est pas conçu pour effectuer la réagrégation par nature de rémunération.

ANNEXE - ELEMENT 16 - 7

AFFECTATION DES PRODUITS FINANCIERS

Selon l'article 12 des statuts de la société, les intérêts des placements de la trésorerie provenant des sommes collectées en instance de répartition sont affectés en ressources du compte de gestion pour financer les frais de gestion des droits.

ANNEXE - ELEMENT 16 - 8

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

	2022	2021
Eléments	Montants	Montants
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE		
Excédent de prélèvement	-	-
<i><u>Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité</u></i>		
+ Dotations aux amortissement et aux provisions nettes des reprises (à l'exclusion des provisions sur actif circulant)	-	-
- Plus-values de cession nettes d'impôt	-	-
= Marge brute d'autofinancement	-	-
<i><u>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité</u></i>		
- Variation des créances liées aux droits		
Créances sociétaires	-	-
Autres créances liées aux sociétaires et aux droits	- 1 725 414	- 3 613 132
Créances sur les autres organismes liés	- 97 884	4 115
- Variation des créances d'exploitation	- 3 063 150	9 452 250
+ Variation des dettes liées aux droits		
Droits collectés à reverser	- 35 877 685	- 5 500 040
Usagers - redevances notifiées non réglées	1 354 800	- 4 591 445
Usagers - sociétés étrangères	886 754	90 229
Sociétaires	462 920	286 375
Excédent de garantie des œuvres sociales	-	-
Aide à la création (25% Copie Privée)	-	-
Dépôts reçus	1 018	- 30 650
Dettes envers les autres organismes liés	- 25 798 170	- 9 201 196
+ Variation des dettes d'exploitation	- 942 365	354 659
Flux net de trésorerie généré par l'activité (A)	- 64 799 176	- 12 748 835
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT		
- Acquisitions d'immobilisations		
+ cessions d'immobilisations, nettes d'impôts	-	-
+ Réductions d'immobilisations financières	- 631 476	105 722
- Variation des créances relatifs aux immobilisations	-	-
+ Variation des dettes relatifs aux immobilisations		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	- 631 476	105 722
FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT		
+ Augmentation de capital en numéraire	-	-
- Réduction de capital en numéraire	-	-
+ Emissions d'emprunts	-	-
- Remboursements d'emprunts	-	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	-	-
VARIATION DE TRESORERIE (A+B+C)		
	- 65 430 652	- 12 643 113
Trésorerie d'ouverture	97 563 876	110 206 989
Trésorerie de clôture	32 133 224	97 563 876

ANNEXE - ELEMENT 16 - 9

SOMMES FACTUREES

	Sommes facturées
	Montant
Rémunération dont la gestion est confiée par les ayants droits	
TV/Radio	272 346 308
Droits généraux	
International	20 474 570
En ligne (Online)	77 132 055
Phono/Vidéo	38 755 784
Autres	13 711
TOTAL A	408 722 429
Rémunérations dont la gestion est confiée en application de la loi	
En application de l'article L.311-1 (pour la copie privée des œuvres sonores)	
Sous total 1	76 161 143
En application de l'article L.311-1 (pour la copie privée des œuvres audiovisuelles)	
Sous total 2	15 814 651
TOTAL B	91 975 794
TOTAL A + B	500 698 223